



# COMPRENDRE POUR LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

EN QUOI LA MIXITE GARÇONS-FILLES DANS L'ANIMATION  
CONTRIBUE-T-ELLE A REDUIRE OU RENFORCER LES INEGALITES DE GENRE ?

Samedi 14 novembre 2009 de 10h à 16h  
Centre Social Saint-Jean - Rue Edith Piaf - Châteauroux





## SOMMAIRE

	<b>Page</b>
- Avant propos	<b>3</b>
- Introduction de la journée	<b>4-7</b>
○ La mixité garçons- filles : une discrimination pas comme les autres (Savina ALVAREZ)	
- Synthèse des ateliers	<b>8-9</b>
- Féminisation et légitimation de la mixité dans l'animation (Magali BACOU)	<b>10-16</b>
- Genre et loisirs des jeunes (Yves RAIBAUD)	<b>17-21</b>
- Bilan de la journée (synthèse des informations transmises par les participants)	<b>22</b>
- Texte de la charte de prévention des discriminations dans l'animation socioculturelle et sportive	<b>23-24</b>

## AVANT PROPOS

# EN QUOI LA MIXITE GARÇONS – FILLES DANS L'ANIMATION CONTRIBUE-T-ELLE A REDUIRE OU RENFORCER LES INEGALITES DE GENRE ?

La question de la mixité garçons – filles est insuffisamment posée par les acteurs de l'animation : tout se passe comme si cette mixité, de l'encadrement comme des publics accueillis, allait de soi, s'imposait d'emblée comme valeur éducative prônant l'égalité des sexes, même si elle peut engendrer des contraintes récurrentes de fonctionnement.

Pourtant, malgré ce préalable quasi idéologique, on peut toujours observer une certaine reproduction sociale des rapports de sexe ainsi que le maintien d'inégalités homme – femme, c'est-à-dire la persistance d'une forme de discrimination.

On peut alors se demander si cette mixité, telle qu'elle est mise en œuvre par les acteurs éducatifs, engendre certes des modifications positives mais insuffisantes, ou bien n'a pas

d'impact, ou encore développe plutôt des effets contradictoires, voire pervers en matière d'égalité de genre.

Il importe donc que le champ de l'animation se mobilise et réfléchisse sur ces notions de mixité, au-delà d'une vigilance basique, en dépassant les représentations et les préjugés, souvent inconscients, sur les différences garçons/filles.

L'enjeu est de faire de la mixité, alors redéfinie, non plus un préalable pédagogique bien pensant, mais un vecteur de transformation des pratiques éducatives et sociales, au service de projets et d'activités favorisant véritablement le libre choix identitaire de chacun.

# LA MIXITÉ GARÇONS-FILLES : UNE DISCRIMINATION PAS COMME LES AUTRES

Savina ALVAREZ

Déléguée au Droits des femmes et à l'égalité pour le département de l'Indre

Merci d'avoir réservé cette « saison I » de la série « *comprendre pour lutter contre les discriminations* » à la question de la mixité entre les filles et les garçons. Il me semble en effet qu'il est fondamental de commencer par là. Non pas que j'établisse une quelconque hiérarchie parmi les discriminations, mais parce que la discrimination de type sexiste procède de deux particularités qu'il me paraît fondamental de rappeler d'emblée:

1/ Elle ne s'exerce pas à l'encontre de ce que l'on appelle « une minorité visible » mais à l'encontre de la « majorité bien souvent invisible » que constitue les femmes.

2/ Elle met en jeu un rapport à l'altérité extrêmement intime et archaïque, fondé sur le sexe et le corps, qui rendent beaucoup plus difficile la compréhension de cet « autre » là. En effet, si je peux facilement me projeter comme handicapé-e, par exemple si on m'enlève mes lentilles de contact...ou parce que personne n'est à l'abri d'un accident...si je peux aussi après deux semaines de plage réaliser que la couleur de la peau est somme toute quelque chose de bien relatif...je me projetterai toutefois dans **une** handicapée ou une **femme** à la peau mat...Mais quelle représentation mentale, quelle projection peut me permettre de comprendre, au sens fort du terme (prendre avec moi), ce « masculin » qui n'a rien de neutre ou, si je est un homme, ce « féminin » que je suis convaincu de (re)connaître sans jamais, pourtant, le définir?

On voit bien comment le domaine sportif, qui implique et engage le corps, est exposé plus que d'autres à cette dualité masculin/féminin.

Les spécificités de la discrimination de type sexiste ont une conséquence majeure : la question de la discrimination par le genre ou le sexe se posera au sein même de toutes les autres discriminations.

Dit autrement, les discriminations sont toujours doubles. A ce titre là, elles demandent toujours un double traitement et un double « outillage »: un en faveur du public cible (handicapés, habitants de quartiers sensibles etc) et un en plus en faveur des femmes appartenant au public cible. Sans cette double approche on s'expose toujours au risque de se retrouver au bout du compte, avec des publics d'une grande diversité...de garçons ou d'une grande diversité...de filles, c'est à dire en fait une absence de diversité.

La mixité filles/garçons apparaît donc bien comme un indicateur pertinent de diversité, le premier d'ailleurs que l'histoire ait mis en œuvre, une histoire longue, lente et paradoxale, **sous la double influence des revendications sociales et des contingences matérielles.**

## I La mixité, quelle histoire !?

Premier paradoxe peut-être : c'est la révolution française qui la première a interdit la mixité : un décret du 27 brumaire an III oblige à séparer les sexes à l'école primaire.

La Restauration confortera cette interdiction en 1816 « *les garçons et les filles ne pourront jamais être réunis pour recevoir l'enseignement* » :

Ces décisions s'inscrivent dans un contexte de forte influence catholique, et de contrôle social de la sexualité, exercé tout particulièrement sur les filles.

Mais devant la pression sociale demandant la scolarisation des filles, et les moyens que demandent la construction de deux écoles par village...un avis rend possible la mixité en 1833, sous réserve d'horaires décalés entre les filles et garçons et de la mise en place d'une cloison dans les classes, on ira jusqu'à légiférer pour régler sa hauteur !

On imagine comme les choses devaient être simples pour les instituteurs, qui devaient aussi jongler avec les âges des élèves, et avec les programmes encore différenciés entre filles et garçons. Quant aux institutrices, qui ne pouvaient toujours enseigner qu'aux filles, elles se trouvaient de fait exclues d'un enseignement pourtant mixte...

Face à cette complexité, les exceptions à la règle sont déjà légion, notamment dans le monde rural, lorsque la loi Goblet de 1886 autorise les écoles mixtes à classe unique dans les villages de moins de 500 habitants. Les villes continuent à pratiquer la ségrégation par sexe, sauf décision contraire des conseils généraux. L'enseignement secondaire reste séparé, et la présence des filles y est encore très minoritaire (de l'ordre de 20% en 1900).

La loi Jules FERRY instaure l'enseignement secondaire pour les filles, enseignement laïc, et pourtant non mixte, dispensé par des femmes et proposant des programmes spécifiques, jusqu'en 1924. A cette date les programmes deviennent identiques, **alignés sur le contenu de l'enseignement des garçons, pas spécialement pour sortir les filles de leur destinée domestique (ce débat ne commencera que bien plus tard)**. Cette décision semble s'imposer d'elle même et sans débat, illustrant la prévalence du masculin sur le féminin.

Il faudra attendre les années 60 pour que la mixité se généralise dans le primaire d'abord, puis dans les collèges, tous mixtes à leur ouverture à partir de 1963 **pour faire face à la fulgurante croissance démographique du baby boom, non par questionnement pédagogique ou sociétal.**

Un début de débat s'instaure alors : les détracteurs de la mixité en appelle au « *risque de distraction des élèves* » et au « *sérieux de l'apprentissage* », ses défenseurs évoquent « *la curiosité malsaine des élèves qui serait exacerbée par la séparation des sexes* ». Détracteurs et défenseurs se rejoignent donc en associant spontanément, de façon plus ou moins implicite, mixité et sexualité, avec dans les deux cas, on le notera, une connotation plutôt négative du désir. Le thème de la libération sexuelle sera bien sur au cœur des débats des années 70 et en lien direct sans doute avec la mixité qui s'instaure peu à peu dans les lycées.

## 2 / Un cadre légal contraint mais ouvert à l'exception :

Ce n'est qu'à ce moment que le législateur s'empare de la question de la mixité. Est ce une marque de la force des débats des années 70? la loi Haby de juillet 1975 ne voit son décret d'application paraître qu'en décembre 1976...**La mixité est désormais obligatoire dans les établissements primaires et secondaires de l'enseignement public.** Mais l'enseignement sportif peut faire exception, et reste essentiellement non mixte jusqu'en 1982. Il n'est d'ailleurs pas encore systématiquement mixte aujourd'hui, comme d'ailleurs l'éducation à la sexualité, réalisée en coopération avec les associations du planning familial.

La loi du 27 mai 2008, portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations, ne contraint pas davantage le cadre, elle ne fait pas forcément obstacle « *à l'organisation d'enseignement par regroupement des élèves en fonction de leur sexe.* »

Ce cadre légal existant mais ouvert à l'exception ne pose donc pas la mixité comme un principe éducatif en soi,

illustrant par là les paradoxes de son histoire, et le manque de visibilité de sa finalité. *« la mixité s'est introduite et généralisée dans que des objectifs et des finalités clairs lui soit assignés. La mixité est un fait, déterminée peut-être essentiellement par des nécessités économiques et rendue possible par une certaine évolution des mœurs, mais, au sein même du système éducatif, elle ne correspond pas à un dessein ».* (Nicole MOSCONI, *la mixité dans l'enseignement secondaire : un faux semblant ?*)

La caractère éducatif de la mixité reste donc à construire, parions que notre rencontre de ce jour y participera. Reste à rappeler les grands principes que la mixité doit servir : la laïcité et l'égalité.

### **3/ La mixité, un indicateur de laïcité, et un outil pour l'égalité....**

On a bien vu, au travers de l'histoire de la mixité à quel point elle a dérangé ceux qui, sous couvert de religion, opérait en fait un contrôle social sur les corps, et notamment sur ceux des femmes. Ce débat là n'est pas terminé : elles sont encore nombreuses les jeunes filles, sur le territoire français à subir interdiction de côtoyer des garçons, injonction de virginité, ou mariage forcé.

La mixité, c'est le premier signe visible, dans l'espace public, de laïcité : aucune religion ne peut interférer sur les droits des femmes ou des hommes, à circuler librement et à disposer de leur propre corps. Toute atteinte à la mixité doit interroger sur l'atteinte indirecte à la laïcité.

En corollaire de la laïcité, l'égalité entre les femmes et les hommes, principe fondateur de notre constitution républicaine. Contrairement à la mixité, l'égalité est citée explicitement dans le code de l'éducation. C'est donc en tant qu'outil de l'égalité que la mixité peut prendre tout son sens : elle rend visible les différences et le cas échéant les inégalités, elle facilite la connaissance, donc l'acceptation, de l'autre sexe.

Si effectivement on peut démontrer que l'outil pour l'égalité est contre productif, alors la mixité peut être

remise en cause. C'est l'argument que certains avancent aujourd'hui : la mixité n'aurait pas d'impact sur l'égalité, elle serait responsable de l'échec scolaire plus fréquent des garçons, de la moindre représentation des filles dans les filières scientifiques ou de la recrudescence des violences sexistes ? La non mixité serait alors une protection des uns et des autres ? Qui oserait dire que l'apartheid ait favorisé l'accès au pouvoir des noirs, ou limité les violences racistes ?

Attention donc à ce que la non mixité ne soit pas une réponse unique et facile à des problèmes multiples et complexes, qui interpelle le contenu éducatif et ses outils de transmission, et pose la question fondamentale de la permanence, voire du renforcement des stéréotypes masculin / féminin.

### **4/ Les stéréotypes : de l'absence de perception à l'absence de perspective**

C'est donc de façon très pertinente qu'un atelier sur les représentations du masculin et du féminin a été mis en place dans cette journée. Un court extrait de documentaire nous montrera à quel point ces représentations se construisent tôt.

Sans intervention de l'environnement éducatif, sans apport d'autre modèle, et avec le concours du temps, les représentations masculin/féminin peuvent se figer en stéréotypes sexistes. Fermé à toute perspective de changement, le stéréotype peut impacter des comportements de rejet, voire de violence. J'en profite pour dire que notre rencontre d'aujourd'hui s'inscrit parmi les actions de la quinzaine de la non violence dans le département.

Le film nous montrera aussi comment l'absence de perception visuelle de l'autre sexe, donc l'absence de mixité, participe de la construction des représentations et des stéréotypes sexués.

### **5/ Mais un outil pour l'égalité n'est pas un gage d'égalité.**

Bien sur, il est facile de prendre la mixité à défaut: il suffit de jeter un coup d'œil dans une cour de récréation pour s'apercevoir rapidement que les garçons jouent entre eux et investissent les trois quart de l'espace, tandis que les filles parlent entre elles dans un coin abrité du préau...et dans la classe, si un garçon est assis à côté d'une fille c'est bien souvent qu'il a été puni... : Représentations ? stéréotypes ? Oui sans doute, mais réalité aussi, parce que les stéréotypes s'auto entretiennent : la représentation mentale impacte le comportement, qui à son tour donne à voir ou à percevoir exactement ce qui va renforcer la représentation...

Alors pour en sortir, n'attendons pas tout de cette mixité purement spatiale et donnons lui de la teneur, du contenu, ou bien ajoutons d'autres outils à la construction de la maison-égalité, qui ne construira jamais avec une seule pierre, mais qui ne se construira pas non plus sans avoir posé la première....

### **Conclusion :**

Sans doute la mixité comme outil de l'égalité n'est-elle pas la panacée...mais elle reste sans doute, sauf

démonstration contraire, projet éducatif par projet éducatif, le minimum nécessaire pour lutter contre les discriminations sexistes, pour faire barrières à tous les obscurantismes et rendre possible la construction de l'égalité entre les filles et les garçons.

Alors finalement notre journée de réflexion est très « simple », il suffit de garder à l'esprit la finalité : c'est à dire l'égalité et de se demander, projet par projet :

La mixité est elle contre productive ? si oui en quoi ? et comment la remplacer ?

La mixité est — elle suffisante ? si non comment la compléter?

A partir de ces questions pourrons s'ouvrir bien des possibles et s'exprimer bien des créativité...

# LA MIXITE DANS L'ANIMATION SOCIOCULTURELLE ET SPORTIVE

## SYNTHESE DES 4 ATELIERS

Rappel des thématiques :

- « nos représentations sexuées : d'où viennent-elles et quelles incidences ont-elles sur nos pratiques ? »
- « comment envisager la mixité garçons-filles dans l'élaboration d'un projet ? »

Les ateliers étaient précédés de la projection d'un court film relatant les représentations d'enfants à qui on demandait si tel métier était plutôt un métier d'homme ou de femme.

### CONSTATS DES PARTICIPANTS

Les paroles des enfants (Cf film) montrent que les représentations sexuées s'ancrent très tôt, comme une évidence du regard sur l'autre sexe (« c'est comme ça »). Cette vision semble être dictée par :

- Les modes de société et ce qu'ils renvoient à ces enfants : images de la femme dans les médias, puissance attribuée aux hommes (à travers les rôles politiques par exemple), catégorisation des jouets,...
- Les modèles sociaux dominants dans l'environnement proche: l'éducation, la composition familiale, le fonctionnement de l'école, etc... sont autant de situations qui influent sur les représentations sexuées, en fonction du vécu personnel, familial, du choix des manuels scolaires, des propositions de jeux...
- L'inégalité de la fonction reproduction : ce pouvoir féminin serait-il inconsciemment jaloué par les hommes, dont la frustration pourrait expliquer des postures revendiquées de domination ?
- Le tabou de la similitude des sexes : cette notion explique le fait qu'on défende et cultive une certaine complémentarité entre les sexes (c'est l'idéal de l'encadrement mixte d'un séjour par exemple), qui, paradoxalement, peut cautionner les

différences d'aptitude, nourrir et reproduire ainsi les représentations.

Plus tard, ces représentations gardent une place importante dans notre façon d'agir et de percevoir les relations de genre :

- La personne qui, notamment à l'adolescence, ne se retrouve pas dans ces schémas (ex : un garçon qui fait de la danse ou une fille qui veut faire du rugby) peut faire l'objet de moqueries, voire d'exclusions, à une période où la construction de son identité ne peut évacuer l'aspect sexué de celle-ci. La non mixité (rejoindre ses pairs du même sexe) peut alors être vécue comme un réflexe identitaire.
- Les stéréotypes sur les compétences établies selon le genre ont la vie dure (l'animateur aurait plus d'autorité ? l'animatrice serait plus à l'aise avec les « petits » ?)
- Un métier masculin est bien plus valorisant et valorisé (responsable d'une structure) qu'un métier féminisé (animateur). Ceci est une explication de la désertion par les hommes des métiers dits féminins.
- Malgré ces constats connus, les animateurs sont susceptibles de renforcer ces préjugés à travers des propositions d'activité et en s'octroyant un public, par exemple.

Ces représentations ainsi prédéterminées ne sont pas inéluctables, et d'autres phénomènes sociaux peuvent établir d'autres comportements:

- On peut se demander comment se jouent ou se joueraient les mécanismes des représentations en présence de familles monoparentales ou homoparentales, par exemple ?
- Les affaires de justice concernant les enfants (pédophilie) ont modifié les rapports de confiance à priori au sein d'une équipe d'animation.

L'éducation au sens large garde donc toute sa place pour remettre en question ces représentations, dès le plus jeune âge (les enfants sont davantage réceptifs) si elle vient agir sur elles et participe à apprendre à « mettre de la distance ».

#### **REFLEXIONS ET PROPOSITIONS DANS LE CADRE DU METIER D'ANIMATEUR : DU RESPECT DE CHACUN A LA PLUS-VALUE DE LA MIXITE**

Chaque animateur, individuellement et au sein de son équipe peut adapter ses méthodes pédagogiques :

- La mixité, on en parle !
  - Evoquer cette question dans la mise en œuvre d'une action, ouvrir d'autres « possibles » que les idées préconçues de chacun (ex du projet de la mission locale sur la mixité dans l'emploi), accompagner ces échanges.
  - Rappeler les valeurs fondamentales liées à l'égalité et à l'équité.
  - Permettre à chacun de trouver sa place, à travers ces échanges et les activités proposées.
- Diversifier son approche et ses outils:
  - Proposer des activités avec des intérêts partagés ; une activité sportive pourra, par exemple, agir avec une autre définition de la performance, afin que chacun s'y retrouve quel que soit son niveau et pour éviter de rester sur

le constat « que les filles ne reçoivent jamais de passe »

- Sortir des sentiers battus en termes d'activité : chercher soi-même et amener le groupe à d'autres propositions
- A partir d'une offre d'activités spécifique « filles » ou « garçons », amener à un travail sur les représentations
- Faire le lien avec les parents de façon plus systématique, en modifiant éventuellement ses modes de communication.

En tant que référent éducatif pour les enfants, il est nécessaire de tendre vers les postures adéquates :

- être vigilant en permanence pour ne pas véhiculer ses propres représentations et ses ressentis
  - Penser la relation avec des personnes avant de l'identifier de façon sexuée ; cette posture peut faciliter une relation de confiance et de complicité, qui dépasserait la représentation, par exemple, qu'une fille se sentira plus à l'aise avec une animatrice.
  - L'accompagnement d'une personne ou d'un groupe est singulier ; il est donc important de requestionner sa méthode et sa posture à chaque fois.
  - La mixité de l'équipe, qui représente un confort professionnel (« attraction » à priori des 2 sexes, plus grande confiance à priori des parents pour leur fille si présence d'une animatrice) peut être retravaillée à la lueur de la réflexion sur les postures.

La mixité, réfléchie comme un objectif éducatif (visant au bien-être de l'enfant) et pas comme une finalité bien pensante ou une réponse à une demande institutionnelle, peut alors permettre :

- D'atténuer voire de renverser les représentations.
- Un épanouissement et une ouverture sociale accrue.
- De faciliter la régulation sociale.

# FÉMINISATION ET LÉGITIMATION DE LA MIXITÉ DANS L'ANIMATION (MAGALI BACOU)

Magalie Bacou, doctorante, n'est pas autorisée à publier ses interventions. C'est pourquoi elle nous a transmis cet article, paru dans l'ouvrage de J.-C. Gillet et Y. Raibaud (dir.), « *Mixité, Genre, Parité : Quels enjeux pour l'animation ?* » (L'Harmattan, Coll. Histoire et Territoires – 2006), qui reprend le contenu de son intervention du 14/11.

## Introduction

Les travaux présentés dans ce texte sont issus d'une recherche en cours dans le cadre d'un doctorat de sociologie que je prépare actuellement sous la direction de Nicky Le Feuvre et de Corinne Saint-Martin, à l'université de Toulouse-Le Mirail. L'un des objectifs de notre travail consiste à comprendre les mécanismes précis du processus de féminisation des métiers de l'animation. Après avoir présenté quelques caractéristiques du secteur de l'animation, nous verrons comment les systèmes de représentations sociales induisent cette féminisation, puis de quelle manière les conditions objectives de travail déterminent la composition sexuée du secteur. Enfin, la quatrième partie rendra compte de l'existence d'un consensus autour de la valorisation de la mixité dans les équipes d'animation majoritairement féminines.

## I. Le secteur de l'animation

Notre recherche concerne les évolutions récentes du secteur de l'animation. Celui-ci est marqué par au moins trois phénomènes intéressants : d'une part, la territorialisation des emplois ; deuxièmement diverses tentatives de professionnalisation des métiers et, enfin, par une féminisation croissante des personnels salariés. Nous avons décidé de travailler plus précisément sur les métiers de l'animation en centres de loisirs et sur les processus de différenciation sexuée à l'œuvre dans ces métiers.

Il convient de préciser d'emblée que le secteur de l'animation regroupe à la fois des personnels (animateurs-animateuses et directeurs-directrices) dits « permanent-e-s » ou « professionnels », c'est-à-dire titulaires de diplômes professionnels, et des personnels dits « occasionnels » ou « non professionnels », car

munis uniquement du BAFA et/ou du BAFD. Jusqu'à présent, nos recherches n'ont pas fait apparaître la nécessité de considérer ces deux types de personnels de manière distincte.

En effet, les centres de loisirs, y compris des centres de loisirs associés aux écoles (CLAE), se caractérisent par la présence conjointe de personnels professionnels et non professionnels. De plus, en 2000, la branche animation était composée de moitié d'emplois occasionnels<sup>2</sup>. En outre, nombre de personnels « non professionnels » sont en cours de formation professionnelle ou envisagent d'entreprendre une telle démarche à l'avenir. D'ailleurs, beaucoup d'animateurs-animateuses et de directeurs-directrices professionnel-le-s sont entré-e-s dans les métiers de l'animation via le BAFA et le BAFD.

Au cours des années 1980, le secteur d'activité de l'animation se féminise et les résultats de nombreuses études (DARES, DREES) témoignent de la poursuite actuelle de ce processus de féminisation. Ainsi, les femmes représentaient 65% des salariés du secteur titulaires d'un diplôme professionnel en 1993, contre 70% en 2002. Il paraît nécessaire de saisir les logiques à l'œuvre dans le processus de féminisation à l'aune des transformations structurelles actuelles. Rappelons que la féminisation des métiers de l'animation débute dans un contexte de crise économique, marqué par la croissance du chômage, de l'emploi précaire et des postes à temps partiel dans le secteur tertiaire en particulier et donc aussi dans l'animation.

A partir des années 1980, cette situation de crise économique entraîne une re-définition des modalités de l'intervention publique. On assiste alors à une recomposition des politiques publiques dans le secteur de l'animation. Les premières lois de décentralisation du début des années 1980 marquent la première étape de cette recomposition, la deuxième étant marquée par les lois de décentralisation de 2003, lesquelles conduisent à un nouveau mode de gestion ou de « gouvernance » de ce secteur (Nevers, 1997). La gouvernance se traduit notamment par le développement de partenariats entre différents acteurs institutionnels : Etat-Région, Etat-entreprises, municipalités-associations. Il s'agit d'un mode

de gouvernement organisé sur la base d'une coopération, d'un partenariat ou d'un contrat, entre une pluralité d'acteurs aussi bien privés que publics. De fait, la décentralisation conduit les administrations centrales à négocier avec des institutions infra-nationales (collectivités locales) et/ou supranationales (Commission européenne). Ainsi, de nouveaux dispositifs apparaissent, tel que le contrat éducatif local (CEL), instauré en 1997, qui s'inscrit dans une volonté politique d'aborder de façon concertée l'éducation globale des enfants et des jeunes.

## 2. L'évolution du « contrat éducatif »

Dans le cadre d'une enquête exploratoire, nous avons mené une quinzaine d'entretiens auprès d'animateurs et d'animatrices et de directeurs et de directrices de centres de loisirs et de centres de loisirs associés aux écoles (CLAE). Les personnes interrogées sont titulaires de diplômes professionnels ou non professionnels. Les entretiens réalisés révèlent l'existence d'un fort consensus à propos du manque de reconnaissance des compétences professionnelles des salarié-e-s des métiers de l'animation. En effet, il ressort un fort sentiment de dévalorisation de ces métiers, notamment aux yeux des parents et des décideurs politiques locaux. Les personnes enquêtées expliquent ce manque de reconnaissance par l'existence d'un préjugé selon lequel leur métier consisterait simplement à faire du « gardiennage d'enfants » et que, par conséquent, aucune compétence professionnelle ne serait nécessaire pour l'exercer.

Or, comme le souligne Sabine Fortino, les « métiers féminins » sont, en règle générale, ceux qui peinent le plus à faire reconnaître les compétences et les qualifications spécifiques de leurs salariées. En effet, de manière schématique, on peut dire que notre société est perçue comme regroupant deux groupes sociaux distincts : le groupe des femmes et le groupe des hommes. Leur différence tient à des caractéristiques physiques. Mais à cette différence biologique se greffe la considération selon laquelle les femmes et les hommes sont également distincts du point de vue de leurs capacités, de leurs qualités respectives. De ce fait, elles et ils auraient un rôle social différent désigné par la notion de « genre ». C'est-à-dire qu'au sexe féminin est attribué un « rôle féminin » et des « qualités féminines », aux hommes un « rôle masculin » et des « qualités masculines ».

Il s'agit d'une construction sociale particulièrement forte dans notre société qui se traduit par la domination masculine, étant entendu que la

différenciation des sexes entraîne l'établissement d'une hiérarchie en faveur du masculin.

Ainsi, la considération selon laquelle il existe des « spécificités féminines » et des « spécificités masculines » s'accompagne de l'idée qu'elles sont naturelles, immuables et conduit à la pérennisation des inégalités entre les sexes. Ces « spécificités masculines » ou « féminines » peuvent effectivement se retrouver dans quelques observations. Cependant, elles n'ont rien de biologiques et ne reflètent pas l'existence de « dons sexués ». Si, selon Bourdieu et Passeron, la réussite scolaire ne s'explique pas par la possession d'un « don », mais par un ensemble de facteurs sociaux qui donc ne relèvent en rien de la nature, il en va de même pour les qualités dites féminines et masculines attribuées respectivement aux femmes et aux hommes. Elles résultent en effet de la socialisation différenciée des filles et des garçons et conduisent à la construction d'un genre social spécifique, déterminé par le sexe biologique.

Ainsi, selon l'appartenance de sexe, un rôle social déterminé est à jouer et le genre féminin ou masculin en donne les caractéristiques.

Cette conception essentialiste consiste notamment à percevoir les femmes comme des mères potentielles dotées d'un « instinct maternel » et, donc, des compétences naturelles indispensables pour s'occuper des activités autour d'enfants. De ce fait, la fonction d'encadrement des enfants leur est « naturellement » attribuée. *A contrario*, les hommes appartenant donc au sexe « opposé » sont considérés comme étant dépourvus de ces compétences naturelles qui confèrent aux femmes travaillant auprès d'enfants une certaine légitimité sociale. Il s'en suit un manque de reconnaissance sociale des hommes travaillant auprès d'enfants. Par conséquent, l'idéologie naturaliste participe partiellement à la féminisation des emplois dans l'animation.

En outre, le fait que les métiers de l'animation auxquels nous nous intéressons s'exercent auprès d'enfants soulève la question des modalités de leur socialisation et plus précisément du modèle éducatif de référence. Les animateurs-trices participent à cette socialisation, de même que l'institution scolaire ou familiale. En règle générale, le rôle de l'animation : « consiste souvent à s'assurer du respect d'un consensus éducatif entre la famille et les autres institutions »<sup>8</sup> et le « projet éducatif » élaboré par les parents et celui élaboré par les équipes d'animation s'accordent sur un même objectif : assurer l'intégration des enfants dans la société. Or, il existe une

concordance entre le type de modèle éducatif dont l'animation est censée être porteuse et la configuration sexuée des personnels de l'animation. Mais, comme le soulignent plusieurs auteurs, ce modèle ou idéal éducatif a connu des évolutions importantes dans le temps (Gayet, Prost, de Singly, Lahire, Ferrand) Dans les années 1960, l'idéal éducatif dominant valorise le rôle autoritaire. Or, selon la conception bi catégorisée des sexes, « l'autorité » constitue une « qualité masculine ».

Ainsi, comme l'indique Daniel Gayet, jusqu'aux années 1970 : « l'autorité est dévolue au père » tandis que « la pondération et la tendresse sont dévolues à la mère ». Etant donné que l'animation constitue une instance socialisatrice complémentaire à l'éducation parentale, le rôle autoritaire constitue une attente sociale fondamentale à l'égard des premières générations d'animateurs, majoritairement masculins.

Cependant, dans les années 1970, deux types de discours se font entendre. Le premier vient des psychologues qui mettent en garde contre l'excès de sévérité en indiquant qu'il génère de « pires névroses ». Quant au second, il consiste en l'affirmation de l'apparition de « nouveaux pères » dont les médias se font largement l'écho. Ce discours s'accompagne d'une nouvelle conception des relations familiales : « reconnaissance de l'épanouissement personnel, refus des rapports autoritaires. Priorité est donnée au sentiment sur la règle [...] ». Depuis les années 1970, le modèle éducatif dominant valorisant donc le « maternage » s'est progressivement substitué au principe premier de l'« autorité ». Cela dit, l'hypothèse d'un retour de la valorisation du modèle fondé sur l'« autorité » reste envisageable. D'après Michèle Ferrand, si les femmes semblent trouver leur compte dans ce nouvel idéal éducatif, grâce à la présence « des valeurs traditionnellement féminines » qu'il véhicule, il n'en va pas de même pour les hommes. En effet, ces derniers auraient « parfois plus de difficulté à adopter ce nouveau régime ». Et pour cause, puisque bien que les pères puissent « mater », ils ne semblent pas être les mieux placés pour le faire, contrairement aux femmes.

De ce fait, la reconnaissance sociale et la légitimité accordées aux hommes travaillant dans l'animation diminuent, induisant une moindre motivation des hommes à s'orienter vers ce secteur d'activité. Par conséquent, l'évolution du modèle éducatif dominant dans le secteur de l'animation semble avoir participé à une certaine désaffection masculine. Les représentations sociales expliquent donc en partie le processus de féminisation des métiers de l'animation. Mais en

s'intéressant aux conditions objectives de travail, on peut se demander si ce secteur d'activité ne représente pas en quelque sorte un archétype du « travail féminin ».

### 3. Les conditions de travail dans l'animation

L'étude des caractéristiques du secteur tertiaire auquel l'animation appartient et de l'emploi salarié qui le caractérise montre que le processus de féminisation des métiers de l'animation s'inscrit dans un processus global de la féminisation du secteur tertiaire, secteur qui regroupe la majorité des emplois. En 1996, 82% des femmes travaillent dans le secteur tertiaire, contre 58% des hommes. De plus, la féminisation de l'animation s'inscrit aussi dans un mouvement de féminisation de l'emploi salarial. Ce processus global se réalise de manière concomitante avec la féminisation de la population active qui débute dans les années 1960. Selon Margaret Maruani, si les femmes ont bénéficié de ces deux évolutions structurelles, la tertiairisation et la salarisation, elles ont aussi contribué à leur réalisation.

Notre recherche porte sur l'ensemble des animateurs et animatrices qui travaillent en centres de loisirs, qu'ils ou elles soient professionnel-le-s ou occasionnel-le-s. Jusqu'à présent, ne disposant pas d'étude statistique précise les concernant, nous nous sommes intéressées à celle réalisée par la DRESS. La population enquêtée concerne des professionnel-le-s travaillant dans le secteur de l'animation sociale. Nous émettons en effet l'hypothèse selon laquelle les caractéristiques de ce secteur correspondent à celles de l'animation en centres de loisirs.

Dans le secteur de l'animation sociale, 53% des personnes titulaires de diplômes professionnels du secteur sont employées à temps partiel. En 2002, 85% de l'ensemble des salariés à temps partiel sont des femmes et presque un tiers d'entre elles travaille à temps partiel, contre 5.6% des hommes. Il est également notable que 63% de ces personnes employées à temps partiel dans l'animation souhaitent travailler davantage, ce qui montre qu'il s'agit surtout de temps partiels « imposés ». Les métiers de l'animation sont donc particulièrement concernés par le sous-emploi. C'est-à-dire que nombre de personnes y travaillent involontairement moins que la durée normale du travail et sont à la recherche d'un travail supplémentaire.

En outre, la faiblesse des durées de travail a évidemment des incidences sur les niveaux de rémunération dans le secteur de l'animation. Le niveau de rémunération varie selon le type de structure. Par

exemple, les animateurs-animateuses qui travaillent en CLSH sont payé-e-s selon un forfait journalier fixé dans leur contrat de travail, tandis que le salaire de ceux et celles qui travaillent en CLAE est légèrement supérieur au SMIC horaire, soit : 8.71 Euros de l'heure.

Par ailleurs, quel que soit le métier exercé ou la durée hebdomadaire de travail, le niveau de rémunération est également déterminé par le niveau de qualification. Ainsi, en 2002, 53% des salarié-e-s des métiers de l'animation ont un niveau de diplôme inférieur au Bac ; 24% ont le niveau Bac et 23% un niveau supérieur au Bac. Cela correspond d'ailleurs aux faibles exigences de qualification pour l'entrée dans ces métiers, lesquelles peuvent renvoyer aux compétences « naturelles » des femmes et des hommes et donc limiter la reconnaissance salariale des compétences professionnelles.

Enfin, comme nous l'avons précisé, notre étude concerne les animateurs-animateuses intervenants auprès d'un public infantin. Or, la nature de ce public renvoie à la division sexuelle du travail, qu'il soit salarié ou domestique. Selon cette division du travail, certains emplois sont considérés comme plutôt masculins, tandis que d'autres sont plutôt considérés comme féminins. Par exemple, « l'éducation des enfants » est une tâche principalement attribuée aux femmes. Plus précisément, les hommes sont assignés prioritairement à la sphère productive et les femmes à la sphère reproductive. Selon cette conception, les emplois relatifs à l'encadrement d'enfants et donc notamment ceux de l'animation en centre de loisirs relèveraient davantage de la compétence des femmes.

Pour conclure, la féminisation des métiers de l'animation résulte des conditions de travail dans le secteur et des représentations sociales liées aux métiers. Mais cette féminisation croissante s'accompagne d'un consensus à propos de la valorisation de la mixité des équipes de travail.

#### **4. De la féminisation de l'animation... à la sur-valorisation de la mixité sexuée des équipes de travail**

Comme nous l'avons vu, un processus de féminisation des métiers de l'animation est à l'œuvre. Mais ce processus s'accompagne d'une sur-valorisation de la mixité sexuée dans ces métiers. La majorité des enquêté-e-s s'accordent à dire qu'il n'y a pas « assez d'hommes » dans les métiers de l'animation. Généralement, la mixité est perçue de manière très positive par les femmes lorsqu'elle désigne « l'intégration

d'hommes dans les métiers de femmes » tandis qu'à l'inverse, les hommes sont le plus souvent opposés à l'entrée de femmes dans leur métier. Le fait que les enquêté-e-s valorisent l'augmentation de la présence masculine alors que leur métier s'inscrit dans un processus de féminisation, revient en quelque sorte, à jeter un discrédit sur leur métier. En effet, cette revendication sous-entend que la situation actuelle de sur-représentation féminine dans l'animation pose problème et que la présence masculine serait susceptible de le résoudre.

L'hypothèse d'une forte valorisation de la mixité sexuée des équipes de travail dans l'animation a été élaborée progressivement à partir de nos propres expériences de terrain.

Le déclic s'est produit à la lecture d'une annonce d'offre d'emploi dans un centre de loisirs : « Recherche animateur, de préférence homme ». Les interrogations soulevées par l'affirmation aussi explicite (et accessoirement illégale) de cette « préférence masculine » nous ont conduit à analyser de plus près les discours développés par les actrices et acteurs de ce champ autour de la question de la mixité des équipes de travail. Dans un premier temps, nous avons été frappées par le caractère fortement consensuel de cette exigence.

Au cours de nos entretiens, aucun animateur, ni animatrice, aucun directeur, ni directrice ne s'est prononcé-e contre la mixité des équipes de travail. Celui-ci apparaît donc comme un référentiel structurant du secteur.

Si ce constat va dans le sens des affirmations de Sabine Fortino, il contredit néanmoins les résultats d'autres recherches menées sur des secteurs d'activité relativement proches de celui de l'animation. Par exemple, les professionnelles de la petite enfance étudiées par Nicolas Murier chercheraient plutôt à limiter l'accès des hommes aux métiers de la petite enfance (dans les crèches, haltes garderies, etc.) et se prononcent très clairement en défaveur de la mixité. D'après Murier, une telle prise de position s'expliquerait principalement par leur crainte de la concurrence masculine pour des emplois pour lesquels elles bénéficient d'une grande légitimité sociale, du simple fait de leur appartenance au sexe féminin.

Dans l'animation, il n'en est rien. Tout le monde semble souhaiter une présence masculine accrue au sein des équipes. Toutefois, une analyse plus fine des justifications proposées en faveur de la mixité laisse apparaître trois idéaux-types relativement distincts dans les discours de

justification de celle-ci. Chacun d'eux repose sur une conception particulière des rapports sociaux des sexes :

- un discours fondé sur une vision binaire de la complémentarité « naturelle » des sexes (Bacou, 2004: pp. 71-74) ;
- un discours fondé sur l'instrumentalisation de la hiérarchie des sexes ;
- un discours fondé sur l'idée d'une interchangeabilité potentielle des sexes.

### **Un discours fondé sur une vision binaire de la complémentarité « naturelle » des sexes**

Au travers de l'analyse des représentations, des principes et des pratiques, nous avons identifié un discours de légitimation de la mixité des métiers de l'animation qui repose sur une construction sociale particulièrement forte: celle de la bi catégorisation des sexes. La conception bi catégorisée des sexes amène à l'idée de la complémentarité naturelle des sexes et donc à l'idée de la nécessaire présence de femmes et d'hommes pour travailler dans les centres de loisirs et les CLAE. Ainsi, dans les représentations collectives, les différences sexuées sont considérées comme naturelles. C'est de cette conception bi catégorisée des sexes que découle la quasi-totalité des arguments en faveur de la mixité dans les métiers de l'animation.

Dans ce discours, le premier argument avancé pour légitimer la mixité dans les métiers de l'animation renvoie à la question de la dichotomie sexuée de la société dans son ensemble et à une certaine forme de normalisation du couple hétérosexuel comme modèle éducatif idéal. La mixité des équipes de travail est présentée comme l'image miroir du couple parental. Elle devient d'autant plus importante que, notamment du fait des familles monoparentales, certains enfants « manqueraient de repères masculins » dans leur entourage familial immédiat.

Toujours dans ce premier discours, un deuxième argument en faveur de la mixité repose sur l'idée d'une différenciation du « rôle éducatif » exercé auprès des enfants par les animateurs et les animatrices. Si le rôle pédagogique attribué aux professionnels des deux sexes est à peu près identique (techniques utilisées pour transmettre les connaissances nécessaires à une bonne intégration sociale), la manière de remplir ce rôle — correspondant à ce que Gayet désigne par le terme de « rôle éducatif » - est pensée selon une forte dichotomie sexuée. Ainsi, les animateurs sont considérés comme étant nécessairement dotés de qualités « masculines » telles

que le « dynamisme », « l'autorité » ; ils sont pensés comme étant particulièrement aptes à « socialiser l'enfant en le confrontant à la loi ». Pour leur part, les animatrices sont présentées comme étant « plus calmes », « plus affectueuses » et plus aptes à manifester les dispositions du « care » à l'égard des enfants. Puisque les deux versants de ce « rôle éducatif » sont nécessaires à l'épanouissement des enfants... il faut donc privilégier la mixité sexuée des équipes. Au cours des entretiens, certains enquêtés finissent par se contredire en citant des contre-exemples, ce qui les place devant l'évidence : les différences sexuées auxquelles ils font référence ne se vérifient pas toujours dans les pratiques. Pour autant, ils ne remettent pas en cause leurs préjugés, ce qui démontre qu'il s'agit là de constructions sociales fortement intériorisées.

Le troisième argument avancé en faveur de la mixité renvoie à la question de la division sexuelle du travail au sein même des équipes. Il concerne les pratiques et plus précisément la réalisation des activités d'animation. Dans l'animation, comme dans d'autres secteurs d'activité, une division sexuée du travail est observable. Au départ, c'est-à-dire à leur entrée dans le métier, il est fréquent que les animatrices et les animateurs soient polyvalent-e-s. Mais progressivement, à travers un processus subtil de mise en conformité avec les attentes sociales différenciées en fonction du sexe, les femmes en viennent à encadrer majoritairement des activités manuelles se déroulant à l'intérieur, tandis que les hommes encadreront plus souvent des activités physiques extérieures. Cette division effective et sexuée du travail est donc présentée comme justifiant la nécessaire présence des femmes et des hommes dans les métiers de l'animation. C'est-à-dire que l'application de la division sexuée du travail renforce en retour, le système de légitimation de la mixité. Pourtant, les observations participantes réalisées montrent que dans les équipes exclusivement ou majoritairement féminines, les enfants ont le choix entre autant d'activités physiques ou manuelles que lorsque les équipes sont composées du même nombre d'animateurs et d'animatrices.

Enfin, le quatrième argument avancé en faveur de la mixité et toujours dans ce premier type de discours repose sur une conception particulière de la « cohérence » interne des équipes de travail. Ce terme renvoie à l'idée selon laquelle, pour être « crédible » et donc « efficace » à l'égard des enfants et des jeunes, l'équipe doit avant tout être caractérisée par une « bonne entente » et une « bonne ambiance ». Or nombre de discours recueillis

renvoie à des stéréotypes négatifs à l'égard des équipes de travail exclusivement féminines : « un groupe composé seulement de femmes, ce n'est pas trop bon, parce qu'elles ont tendance à se crêper le chignon » ; « les femmes ont tendance à beaucoup critiquer, mais elles le font moins lorsqu'il y a des hommes », « il y a une meilleure ambiance lorsqu'il y a des hommes ». Ainsi, la présence d'hommes dans les équipes est plébiscitée comme une source de régulation des tensions qui sont censées caractériser les espaces féminins de travail. Les hommes seraient garants d'une bonne ambiance et donc de la « cohérence » au sein des équipes d'animation.

### **Un discours fondé sur l'interchangeabilité potentielle des sexes**

Toutes les enquêtées ne partagent pas cette vision naturalisée de la différence des sexes. Alors que la majorité des enquêtée-e-s considère que la mixité des équipes est indispensable, du fait de la « complémentarité naturelle » des sexes, pour d'autres (plutôt minoritaires), la mixité constitue un moyen de promouvoir l'égalité entre les sexes. Tendre à la mixité dans les métiers de l'animation constituerait une manière de montrer aux enfants et donc aux adultes, que les femmes et les hommes sont égaux puisqu'ils font le même travail. Dans ce cas, les personnes enquêtées considèrent que les animateurs et les animatrices remplissent le même rôle éducatif. Il s'agit là d'une vision égalitaire des sexes qui mène à l'interchangeabilité potentielle des hommes et des femmes dans l'ensemble des activités de l'animation. Ce discours remet en cause la division sexuelle du travail et s'inscrit dans une dynamique de changement de cette organisation par le biais de la socialisation des enfants et des jeunes.

### **Un discours fondé sur l'instrumentalisation de la hiérarchie des sexes**

En dehors d'un discours fondé sur une vision binaire de la complémentarité « naturelle » des sexes et d'un discours fondé sur l'idée de l'interchangeabilité des sexes, un troisième type de discours semble également exister.

A partir du moment où les acteurs-actrices constatent (sans nécessairement l'approuver) l'existence d'une complémentarité des sexes dans la division sexuelle du travail d'animation, ils/elles s'appuient sur la conception bi catégorisée des sexes afin de lutter contre le manque de reconnaissance des métiers de l'animation.

Ce troisième type de discours en faveur de la mixité des équipes repose donc sur l'un des principes de la division sexuelle du travail, qui signifie qu'un « travail d'homme 'vaut' plus qu'un travail de femme ». La mixité peut alors revêtir un intérêt tout particulier. Du fait de la conception bi catégorisée des sexes, les femmes paraissent toutes désignées pour travailler dans l'animation enfants à cause de leur « fibre maternelle », de leurs « qualités féminines ». Ainsi, c'est grâce à leurs caractéristiques « naturelles », voire à leurs compétences acquises dans l'espace domestique, qu'elles sont considérées aptes à s'occuper d'enfants. Or, ceci entraîne une faible valorisation des emplois du secteur. En conséquence, la féminisation à outrance de l'animation peut être perçue comme venant conforter cette perception, alors que la mixité permettrait d'éviter une plus grande dévalorisation des métiers de l'animation. En effet, puisque la présence d'hommes laisse deviner la présence de compétences acquises dans la sphère professionnelle, la mixité peut améliorer la reconnaissance sociale des métiers de l'animation.

Cette conception rejoint l'hypothèse formulée par Sabine Fortino, selon laquelle l'intégration des hommes dans des emplois traditionnellement féminins est susceptible de « dénaturiser les qualifications féminines » et par voie de conséquence amorcer un processus de valorisation des métiers dits « féminins ». Selon un tel discours, la mixité des métiers de l'animation apparaît comme un moyen de lutter contre le manque de reconnaissance professionnelle de ces métiers. De ce fait, les directeurs-directrices sont amené-e-s à réfléchir sur les conditions objectives de travail et à œuvrer en faveur d'une amélioration des statuts d'emploi. Dans certains cas, le souci « d'attirer davantage d'hommes » peut également avoir des effets bénéfiques, par ricochet, sur l'ensemble des animateurs /animatrices, quel que soit leur sexe.

### **Conclusion**

Le consensus qui règne autour de la valorisation de la mixité dans ce secteur suscite des interrogations et l'analyse des modalités précises de la promotion de la mixité constitue une entrée empirique fondamentale pour la suite de notre travail. Lorsque le système de légitimation de la mixité repose sur la conception différenciée des sexes, il s'opère une division sexuée du travail qui aboutit, lors des recrutements, à une situation de double concurrence pour les femmes : entre elles et

avec les hommes ; ainsi qu'à une plus grande indulgence envers les candidatures masculines.

En revanche, lorsque la valorisation de la mixité repose sur l'idée d'une indifférenciation des aptitudes des animateurs et des animatrices, elle contribue à la remise en cause de l'organisation sexuée du travail et des trajectoires professionnelles.

Enfin, quand la recherche de mixité est justifiée par le discours du 3ème type, c'est bien la question de la reconnaissance sociale des compétences professionnelles qui est au coeur des pratiques observées.

Si la recherche de mixité fait donc consensus dans ce secteur d'activité, les pratiques en faveur des recrutements masculins n'ont pas forcément les mêmes effets sur la gestion sexuée des carrières des animateurs-animatrices, ni sur les modèles de socialisation sexuée proposés aux enfants. Les raisons pour lesquelles les directeurs-directrices de centres de loisirs souhaitent attirer davantage d'animateurs déterminent en grande partie la manière dont la division sexuelle du travail se configure au sein des équipes. Dans un contexte marqué par le double processus de la territorialisation des activités parascolaires d'animation et de la professionnalisation des métiers de ce secteur, l'importance relative de chacun des discours de justification de la mixité des équipes nous paraît constituer un phénomène majeur pour comprendre l'évolution de la composition sexuée de ce secteur à l'avenir.

## Bibliographie

- BACOU M. (2004). « La mixité sexuée dans l'animation », dans *Agora, Débats / Jeunesse*, n°36. *Animateurs : formations, compétences et valeurs*, 2ème trimestre, L'Harmattan, pp. 68-74.
- BOURDIEU P., PASSERON J.-C., (1964). *Les Héritiers. Les étudiants et la culture*. Paris, Editions de Minuit.
- BOURDIEU P. (1998). *La domination masculine*, collection Points, série Essais.
- BEYNIER D., TUDOUX B., MOMIC M., (novembre 2005). « Les métiers du travail social hors aide à domicile ». DREES, *Etudes et résultats*, n°441.
- FERRAND M. (2001). « Du droit des pères aux pouvoirs des mères », in *Masculin-Féminin : question pour les sciences de l'homme*, Jacqueline Laufer, Catherine Marry et Margaret Maruani (dir.), Sciences sociales et sociétés, PUF, Paris.
- FORTINO S. (2002). *La mixité au travail*, La Dispute, Légende du monde, Paris.
- GAYET D. (2004). *Les pratiques éducatives des familles*, Education et formation, PUF, Paris.
- MARUANI M., (2000). *Travail et emploi des femmes*, La Découverte, collection Repères.
- MATHIEU N.-C., (1991). *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*, Côté femmes « Recherches », Paris.
- MURCIER N. (juin 2005). « Le loup dans la bergerie. Prime éducation et rapports sociaux de sexe. ». *Recherches et Prévisions 80*. Acteurs politiques de la petite enfance. Permanences et mutations. Allocations familiales.
- SINGLY F. de, (1996), *Le soi, la famille et le couple*, Nathan, Paris.

*Yves RAIBAUD est maître de conférences, IUT Michel de Montaigne de Bordeaux.*

Les écrits sur les loisirs des jeunes bénéficient généralement d'une rédaction faite au masculin-neutre privilégiant soit les déterminants socioculturels et les rapports de classes, soit l'individu asexué dans ses rapports stratégiques avec son environnement. Le sujet a été peu traité sous l'angle du genre. Certes, les études sur le sujet (Augustin et Gillet, 2000 ; Galland, 1999) indiquent la variable des sexes, mais ces chiffres sont présentés le plus souvent comme étant le reflet de l'évolution des modes de vie. Ils permettent rarement de dépasser le constat de la différence des pratiques en termes de genre et tendent implicitement à montrer que celles-ci correspondent au libre choix des individus, voire au caractère naturel des goûts prêtés aux filles et aux garçons.

En France, comme dans la plupart des pays européens, les loisirs des enfants et des jeunes ont été développés depuis plus d'un siècle dans un contexte d'enjeux politiques et idéologiques par les mouvements d'éducation populaire puis par l'État, aboutissant à la création d'un vaste champ de « l'animation » représentant, au dire de certains auteurs, près d'un million de bénévoles et 200000 salariés (Ferrand-Bechmann, 2004 ; Gillet, 2006). Si ces ensembles considérables se réclament généralement de l'idéal républicain et de l'éducation populaire, on peut y remarquer la faiblesse de la réflexion et des actions prenant en compte les rapports sociaux de sexe. Les positions dominantes des hommes dans les instances dirigeantes, la ségrégation des sexes dans l'espace des loisirs, la division du travail dans le secteur professionnel de l'animation, l'absence de la question du genre dans les référentiels de formation, soulignent ce décalage. Une étude des lieux de pratiques sous l'angle de la mixité, de la parité et du genre, nous montre *a contrario* que les dispositifs publics qui organisent les loisirs des jeunes, bien que se pensant neutres, sont des éléments de la construction des identités sexuées, de la reproduction des rapports sociaux de sexe, et des inégalités qui les accompagnent.

### **De la mixité à l'école à la non mixité dans les activités périscolaires**

Même si le contexte légal a imposé la mixité à l'école, celle-ci est plus ou moins effective dans les temps de vie des enfants et des jeunes d'âge scolaire. À l'échelle d'une journée, la mixité est totale à l'école mais relative dans les temps de récréation, de repas, dans les activités décloisonnées, dans l'accueil périscolaire et dans l'offre de loisirs organisés. Dans ces temps de vie, on considère qu'il n'y a pas d'obligation pour les garçons et les filles d'être ensemble et ils-elles semblent généralement préférer la compagnie de leurs pairs. La mixité n'est pas non plus effective à l'échelle d'une année pendant le temps des vacances quand elles sont encadrées ou organisées. Enfin, elle se défait à tous niveaux à l'échelle du temps long de la scolarité : dès le collège avec l'orientation précoce des élèves en échec scolaire en fin de quatrième, puis au lycée avec l'orientation professionnelle. La mixité légale assure une visibilité du principe d'égalité des chances pour les filles et les garçons, mais elle ne fait pas partie fondamentalement du programme, comme le relèvent, par exemple, les études sur les contenus des manuels scolaires. Elevées dans la mixité, les classes d'âge nées après 1960 semblent choisir « naturellement » et majoritairement des métiers, des activités de loisirs et des rôles sociaux correspondant à leur identité sexuée : tout offre l'apparence qu'il s'agit de choix individuels. En dehors du temps scolaire, l'animation professionnelle est décrite par certains auteurs comme un système périphérique à l'école œuvrant dans le temps libre des enfants et des jeunes : accueils périscolaires et interclasses, centres de loisirs sans hébergement fonctionnant le mercredi et pendant les vacances, maisons de jeunes et centres sociaux, activités volontaires supposant un engagement des parents d'élèves et des jeunes (sport, culture, activités artistiques).

Dans ce cadre moins contraignant que l'école, les trois fonctions énumérées par Dumazedier (J. Dumazedier, 1962) pour le loisir — détente, divertissement, développement — sont censées participer à la récréation de l'individu et à son émancipation. Même si l'implication des enfants et des jeunes dans le loisir n'est

pas identique dans ces dispositifs, le choix d'une activité libre y est la règle, comme le choix de ne pas en avoir. Au centre de loisirs, on peut se demander si le temps libre ne sert pas de temps de décompensation à l'obligation de mixité vécue à l'école. Comme dans la cour de récréation, filles et garçons se regroupent, se cooptent dans des activités communes. Les activités proposées se font dans le sens du libre choix des enfants, mais l'énoncé même de ces choix (percussions ou danse, foot ou gym, jeux d'extérieur ou activités manuelles) oriente sûrement les enfants vers des groupes non mixtes.

Dans le champ professionnel de l'animation, une grande partie des salarié-e-s sont vacataires (emplois précaires, *jobs* d'étudiant-e) et n'ont qu'une formation très succincte. Les financements réduits de ce secteur professionnel imposent une utilisation optimale des ressources humaines. Le recrutement fait donc appel aux compétences issues de la socialisation familiale des candidat-e-s et à celles qu'ils ont pu acquérir dans leurs pratiques personnelles. La transition entre bénévolat et profession se fait ainsi dans la continuité de l'identité personnelle, y compris l'identité sexuée. L'embauche de trois jeunes d'origine algérienne, ivoirienne et marocaine par un club associatif du Val de Marne dans un rôle de médiation sociale avec les jeunes du quartier (in Ferrand-Bechmann, 2004) est un cas type où la ressource individuelle de ces animateurs « grands frères » repose sur leur « capital d'autochtonie », tandis qu'on sollicite leur envie d'être utiles à leurs semblables. Leur recrutement tient compte de leurs parcours : le premier suit une formation d'animateur, le deuxième est un sportif de bon niveau, le troisième a un passé de délinquant. Ces parcours leur confèrent de l'autorité auprès des jeunes du quartier. Ils valorisent implicitement des compétences masculines, mais celles-ci sont gommées par la neutralité du récit (les jeunes... les animateurs... les élus...).

La transition professionnelle des femmes vers les métiers de l'animation se construit sur la représentation généralement partagée qu'il existe des compétences féminines, en particulier dans le domaine de l'éducation et de la petite enfance. Dans les CV des jeunes filles candidates aux formations d'animateurs-trices, les mentions « *baby-sitting*, aide aux devoirs, aînée d'une famille nombreuse » sont fréquemment évoquées ainsi que des compétences telles qu'« attestation de formation aux premiers secours ». La corrélation entre animation et *care* caractérisant l'engagement des femmes se précise encore

lorsque l'intervention a un caractère social, pédagogique ou humanitaire.

### ***Complémentarité des compétences sexuées***

Deux catégories de compétences sexuées différencient les animateurs et les animatrices. La première sépare les pratiques de loisirs supposées être plus masculines ou plus féminines (pratiques sportives *versus* travail manuel, percussions *versus* danse, informatique et jeux vidéo *versus* théâtre et chant etc.).

La division du travail sur ces bases se fait d'autant plus spontanément que les rôles sexués sont perçus par les enfants et les jeunes, eux-mêmes à la recherche de modèles nécessaires à la réalisation de soi. La seconde oppose l'autorité au *care*. Les animatrices interrogé-e-s dans les centres de loisirs en conviennent : c'est mieux qu'il y ait des animateurs, notamment lorsque les animatrices ont des difficultés avec les garçons difficiles. Quant aux petits qui pleurent parce que leur maman ne vient pas, ils iront plus facilement dans les bras d'une animatrice 2.

Les discussions qu'ils ont entre eux montrent que cela ne va pas de soi, mais la responsabilité de la division du travail est renvoyée aux représentations des enfants. L'organisation du centre de loisirs assigne chacun à son rôle sexué en s'efforçant de composer des équipes mixtes. On peut parler d'idéologie de la complémentarité lorsqu'il est fait appel à la parité au prétexte de l'équilibre et de la sécurité des enfants, ce qui est propre aux standards de la société hétérosexuée normée.

### **Loisirs des jeunes et identité sexuée**

Si la mixité reste cependant la règle dans les centres de loisirs, on constate un peu partout que les filles disparaissent du secteur public de loisirs généralistes à partir de 12 ans.

#### *L'exemple de Vitrac 3*

« Dans le bas Vitrac, deux structures s'occupent de l'accueil des jeunes : le centre social et La Colline, qui est une structure municipale de proximité. Par convention avec la municipalité, le centre social accueille les jeunes jusqu'à l'âge de 12 ans. La Colline prend le relais ensuite. On remarque qu'après l'âge de 12 ans, seuls les garçons sont présents dans le quartier et profitent des activités proposées à La Colline. On les rencontre à l'entrée des immeubles, sur le cité-stade, sur l'espace vert servant de terrain de sports ou encore faisant du skate ou du vélo. Certains grands frères montrent qu'ils ont le contrôle de leurs soeurs adolescentes en leur interdisant de fréquenter

les équipements. Les garçons interpellent les filles par des termes tels que « t'es bonne ! » ou « eh, connasse ! » ou « sale pute ! ». Les violences verbales passées dans le langage courant éloignent les deux sexes l'un de l'autre. Les filles sont présentes au centre social jusqu'à l'âge de 12 ans. Passé cet âge, on les retrouve uniquement pour l'accompagnement à la scolarité. Les garçons, eux, ont fait de La Colline leur QG. Cette structure est devenue un lieu masculin où les activités sont adaptées à ce public et où les adolescentes ne sont pas reconnues ».

Si l'offre publique de loisirs généralistes semble accepter cet abandon progressif par les jeunes filles des activités et des équipements proposés, un rapport de 2005 montre que leur présence reste constante dans les activités sportives et culturelles spécialisées. La participation des filles à la proposition sportive organisée par le mouvement olympique est minoritaire mais stable. On peut considérer que c'est l'effet de la non mixité de la plupart des sports de compétition qui les protège de la domination totale des hommes sur le secteur. Le même rapport évoquant les pratiques sportives des jeunes filles dans les quartiers urbains sensibles fait apparaître d'une part, de grandes inégalités, et d'autre part, qu'elles ne sont pas résolues par de nouveaux équipements sportifs tels que skateparcs et cité-stades, utilisés de façon exclusive par les garçons. La situation de non mixité féminine est concentrée dans des activités sportives olympiques ou culturelles (telles que danse classique, danse contemporaine, danse jazz, gymnastique rythmique et sportive, *twirling baton*).

Cependant l'offre non mixte subventionnée est très largement supérieure en direction des garçons, ce que reflètent les dotations et subventions de fonctionnement des collectivités et de l'État. La proposition sportive et culturelle organisée, proposée et en définitive consommée par les jeunes, est donc inégalitaire.

On peut penser de plus qu'elle participe à la consolidation des standards et stéréotypes sexuels.

### ***Homogénéité des pratiques et construction de l'identité sexuée***

En effet, contrairement à la mixité qui est la règle imposée dans les centres de loisirs, la non mixité choisie dans le sport, la danse ou le rock est vécue comme favorable à des pratiques pacifiées, homogènes, fraternelles. L'exemple d'un local de répétition en Gironde reflète une image exemplaire de gestion non directive d'un groupe de jeunes par un animateur.

Le « Bunker », lieu de répétition des musiques amplifiées La Maison des Jeunes et de la Culture de B. a créé en 1995 un lieu de répétition des musiques amplifiées basé sur « l'autogestion et la responsabilité de tous » dans un bunker de la Seconde Guerre mondiale. Le lieu de répétition, entretenu de façon sommaire, est occupé et « autogéré » par des groupes masculins. Les musiciens de B. sont influencés par les styles ska, punk et hardcore. Ils reconnaissent dans la dénomination rock dur (+) les mouvements esthétiques qui expriment la violence par une amplification maximum, des rythmiques lourdes et puissantes, des sons saturés, des basses très présentes. La proposition inverse, rock dur (-), renvoie quant à elle à une ambiance plus festive, un traitement de la mélodie, des rythmes entraînants et dansants. Les jeunes disent partager des valeurs qui s'expriment dans les textes vantant la solidarité, le refus du racisme, la lutte contre les inégalités. La coopération se matérialise par la réalisation de concerts et dans la gestion du local. La fraternité s'exprime par un esprit de « communion festive », encouragée par les animateurs qui peuvent tolérer le partage de shit ou d'alcool.

Si l'on peut observer des règles implicites qui brident une créativité trop agressive ou nihiliste, elles ne freinent nullement l'humour graveleux, l'injure sexuelle ou l'homophobie. La femme ou le « pédé » sont souvent pris pour cible, notamment lorsqu'il s'agit de critiquer la politique ou les inégalités. Les textes expriment alors la violence sexuelle ou le sadisme, particulièrement lorsque la femme est dans une position de pouvoir (texte « Christine Boutin ») ou de richesse (texte « Mamie en string »). À la question « qu'est-ce qui est bien dans le fonctionnement du Bunker ? », on trouve la réponse « Y a pas de filles ». À la question « qu'est-ce qui ne va pas dans le fonctionnement du Bunker » on trouve la réponse « ça manque de meufs ». Les références au sexe et au phallus sont omniprésentes sur les murs du lieu de répétition, dans les fanzines (à la rubrique « blagues »), dans les textes, souvent en anglais, dans les noms des groupes (Clédrüth, les Touffes Chrétiennes, les fils de Teupuh...). Une étude plus approfondie des modes de vie de la communauté du Bunker permettrait de vérifier l'hypothèse qu'elle est constituée comme une « maison-des-hommes », c'est-à-dire comme « un espace monosexué dont l'enjeu est la production et la consolidation de l'identité masculine (et) qui tire une part de son efficacité de l'occultation des pratiques qui y ont cours » (D. Welzer-Lang, 2004, p. 305 ; Y. Raibaud, 2005).

Dans la même ville, les cours de danse de l'école municipale sont exclusivement féminins. Les parents qui inscrivent leurs filles à la danse considèrent que cette activité peut leur apporter grâce et élégance, et les prépare à prendre soin de leur corps dans un contexte artistique. Éclairages, miroirs, costumes ajustés sont là pour rappeler qu'il s'agit de construire et de contrôler un corps soumis à des normes et qui sera jugé par le public lors du gala annuel. Les concours d'entrée aux conservatoires et aux écoles de ballets nationaux (à partir de 8 ans) comportent pesées, mesures et examens médicaux. Dans le cours de danse classique, le rôle de la professeure de danse dépasse le seul enseignement technique de la danse pour aborder les « bonnes pratiques » concernant l'entretien du corps, l'alimentation, la santé.

Tout à fait périphériques de la mixité imposée de l'école, ces pôles non mixtes participent efficacement à la construction des identités sexuées et à leur incorporation (allant jusqu'à la transformation douloureuse des corps) en parallèle avec le développement d'un marché de loisirs considérés de plus en plus comme nécessaires à l'invention de soi.

### **La proposition publique de loisirs n'est pas neutre**

Cependant, dans ce contexte, ce n'est pas tant la sphère privée qui est en cause, mais plutôt celle des institutions. D'autres paramètres mesurant l'évolution de la société française indiquent que les barrières de la société hétérosexuée normée cèdent peu à peu. Outre que les droits du corps et la liberté sexuelle participent à présent du principe d'égalité, les médias familiarisent le public avec de nouveaux modèles familiaux. La sexualité ludique et récréative connaît un grand succès à travers des pratiques culturelles telles que *chat* et rencontres sur internet. Le mariage homosexuel de Bègles en 2004 et son annulation par le Conseil d'État, montrent que l'évolution de la société française dépend à présent plus d'une évolution de son modèle républicain porté par des élites conservatrices, que d'une résistance du corps social.

De nombreuses contributions d'auteur-e-s nous invitent à penser la question du changement à partir de la question de l'identité masculine et du carcan de la virilité (Badinter, Ferrand, Welzer-Lang). L'homosexualité est présentée, non plus comme une déviance ou une marge, mais comme un lieu de questionnement de la société hétérosexuée normée. Le mouvement *queer* bouscule les stratégies de changement menées par les mouvements féministes et valorise la diversité des

sexualités humaines, notamment à travers la création artistique, comme un moyen de contourner la norme hétérosexuelle.

Les entretiens réalisés avec les animatrices montrent le plus souvent un visage aimable de l'animation, marqué par la bonne volonté, l'engagement, l'humanisme face à des situations difficiles ou ingrates, souvent compliquées par un environnement institutionnel inadapté. Le bricolage est la règle, chacun se débrouille dans des situations de conflit : l'animatrice prend sa voix forte et s'habille en mec, l'animateur évite le contact avec les petits enfants, la directrice de centre social recrute des grands frères pour négocier avec les bandes d'adolescents, des beurettes pour parler de sexualité aux jeunes filles issues de l'immigration, un animateur boxe pour s'occuper des jeunes garçons difficiles. L'effet d'une commande publique implicite est difficile à percevoir. Y échapper demanderait une prise de conscience collective par les animateurs/trices des enjeux de leurs pratiques professionnelles.

### ***Loisirs des jeunes dans la ville : une vision androcentrique***

Tout entier consacré à la thématique « les jeunes entre équipements et espaces publics », le numéro 24 de la revue *Agora Jeunesse* porte un regard critique sur les équipements de loisirs des jeunes. Rationalisés dans le cadre d'une offre publique de loisirs organisés, les équipements traditionnels ne prendraient pas en compte une partie des jeunes dont la présence permanente dans les espaces publics révèle la distance qu'ils ont avec les institutions. Ils reconstruiraient des villages dans la cité avec leurs lieux de palabres, de nouveaux usages récréatifs des aménagements urbains, notamment par les pratiques du skate et du roller, des pratiques artistiques clandestines comme le graf. L'aménagement de la ville devrait en conséquence prendre en compte les nouvelles pratiques juvéniles grâce à des lieux spécialisés pour les cultures urbaines.

L'étude menée par Horia Kebabza et Daniel Welzer-Lang (D. Welzer-Lang, 2004) sur les relations entre filles et garçons dans les quartiers populaires de Toulouse lève le voile de l'ignorance sur une appréhension neutre de la ville : « *Les jeunes hommes qui se donnent à voir au bas des tours ne sont pas un phénomène exceptionnel mais au contraire une forme exacerbée de virilité [...]* » (*id.*, Welzer-Lang, 2004, p. 321).

La virilité étant un attribut des hommes dans leurs relations au monde, la question de leur présence

dans les espaces publics est analysée de façon différente : « Certains espaces de quartiers où les filles, les femmes et les jeunes qui ne montrent pas des signes redondants de virilité sont soumis aux risques d'agression et de viol ne sont plus des espaces publics. Ils fonctionnent comme des excroissances des espaces privés où les hommes dominants peuvent imposer leur loi » (id, p. 330). Dans les villes où la parité fait partie de la politique municipale, sociologues et urbanistes proposent aux élus des aménagements qui tendent à répartir équitablement les espaces selon les rôles sociaux attribués traditionnellement aux femmes et aux hommes.

Il y aurait ainsi d'un côté des maisons (de l'enfance, de la parentalité), des parcs et jardins publics avec jeux pour les enfants protégés des rodéos et des attitudes agressives ; de l'autre côté des salles de concerts, des skate-parcs, roller-parcs, cité-stades. Conçus pour tous les jeunes mais utilisés exclusivement par les garçons, ces équipements et aménagements sont plébiscités pour leur utilité sociale et leur capacité à canaliser violence et incivilité vers des activités d'expression.

Ils perpétuent ainsi le principe de la suppression du genre (qui participe à l'invisibilité des filles sur la place publique) et valorisent implicitement la masculinité comme noblesse (Bourdieu) au risque de ses conséquences néfastes : le virilisme, le sexisme, l'homophobie.

En creux, on peut supposer qu'ils prolongent aussi l'assignation des femmes aux espaces privés ou aux équipements et espaces publics spécialisés dans les fonctions maternelles ou éducatives.

Ces observations et le travail de recherche qui les a précédées n'ont cependant pas pour but de conclure sur le caractère permanent de la reproduction de la domination masculine. Contre une « vision désespérante et même autodestructrice[...] qui supprime l'acteur social », Alain Touraine croit au contraire « que les luttes féministes, comme d'autres, portent de nouvelles aspirations et surtout une nouvelle représentation que les femmes ont d'elles-mêmes et de leur place dans la vie sociale » (A. Touraine, 2006, p.9) propos auquel pourrait répondre en écho le livre de Daniel Welzer-Lang « Les hommes aussi changent » (2004). Les animateurs-trices ne sont probablement pas très sexistes, ni vraiment homophobes, ni tellement conservateurs/trices, leur diversité est une ressource, leur proximité des luttes sociales en est une autre. Il est peut-être simplement urgent de renouveler les bases de la critique sociale qui fonde leur culture professionnelle, en y intégrant une

perspective genrée afin d'imaginer ce que les loisirs des jeunes pourraient être dans une ville « utopique ».

Si améliorer les rapports sociaux de sexe aujourd'hui revient en grande partie à aider les garçons à se débarrasser du carcan de la virilité, cette idée doit faire son chemin lorsqu'on pense les loisirs des jeunes dans la ville.

L'utopie urbaine est alors celle d'une ville où l'espace est imaginé à travers les rapports entre humains quels que soient leur sexe : « mais que, pour l'instant, on nomme encore les rapports hommes-femmes, hommes-hommes, femmes-femmes » (D. Welzer-Lang, 2004, p. 338)

Bref, tout un monde à inventer.

### Bibliographie

- AUGUSTIN, J.P. ; GILLET, J.C. 2000. *L'animation professionnelle*, Paris, L'Harmattan.
- BADINTER. 1992. *XY, de l'identité masculine*, Paris, Odile Jacob.
- BOURDIEU, P. 1998. *La domination masculine*, Paris, Le Seuil.
- DUMAZEDIER, J. 1962. *Vers une civilisation du loisir ?*, Paris, Le Seuil.
- FASSIN, E. 2005. *L'inversion de la question homosexuelle*, Paris, Éditions Amsterdam.
- FERRAND-BECHMAN, D. 2004. *Les bénévoles et leurs associations*, Paris, L'Harmattan.
- GILLET, J.C, Raibaud Y. 2006. *Mixité, parité, genre : quels enjeux pour l'animation ?* Paris, L'Harmattan.
- GALLANT, O. 1999. *Les jeunes*, Paris, La Découverte.
- RAIBAUD, Y. 2005. « Des lieux construits par le genre », dans *Géographie culturelle n° 54*, Paris, L'Harmattan, p. 53-70,
- TOURAINÉ, A. 2006. *Le monde des femmes*, Paris, Fayard.
- WELZER-LANG, D. 2004. *Les hommes aussi changent*, Paris, Payot

# BILAN DE LA JOURNEE

## 1) Les participants

- 54 personnes présentes, dont 21 hommes et 33 femmes
- 31 structures représentées, dont 12 de Châteauroux – Déols, 3 situées sur d'autres territoires de l'Indre, 9 à rayonnement départemental, 7 agissant dans d'autres départements.

## 2) Bilan qualitatif

- Le bilan express a été renseigné par 32 personnes et donne les informations suivantes :
  - Tous ont apprécié les contenus (même si 2 sont déçus), et notent majoritairement (69%) que les apports devraient permettre de faire évoluer leurs pratiques, même si certains (34%) ont besoin de temps pour digérer les informations.
  - 50% manifestent leur satisfaction relative aux intervenants, bien que 1/4 les aient trouvés trop théoriques.
  - La qualité des échanges de la journée a été appréciée par la plupart (84%), malgré un manque de temps signalé par 9 personnes. Il est important d'observer que personne ne s'est senti jugé dans sa parole et que 2 sur 3 déclarent s'être senti respectés dans leurs opinions.
  - Très peu (4) estiment que l'animation de la journée est à revoir, et 93% plébiscitent l'accueil (dont le repas)
  - A la question d'un jour plus propice pour organiser ce type de manifestation, peu (4) se risquent à des propositions, qui ne sont donc guère représentatives (sont cités le mardi et le vendredi)

## 3) Quelle thématique pour 2010 ?

- La dernière question du « bilan express » portait sur des propositions de thématiques pour une nouvelle journée de réflexion ; celles concernant réellement les discriminations ont été mentionnées ainsi :
  - Egalité des chances
  - Non au sexisme
  - Laïcité
  - Mixité et culture
  - Les processus discriminatoires

# Charte pour la prévention des discriminations dans l'animation sportive et socioculturelle

Acteurs et actrices de l'animation sportive et socioculturelle, nous défendons les valeurs de respect, de citoyenneté et d'égalité des chances. Malgré notre attachement à ces valeurs, nous sommes – comme tous les individus – porteurs de représentations collectives et individuelles qui peuvent nous conduire à commettre des discriminations.

Les discriminations sont interdites par la loi mais elles sont encore nombreuses, y compris dans le secteur de l'animation sportive et socioculturelle. Qu'il s'agisse du recrutement des animateurs, de la relation avec les usagers ou de l'accès du public aux activités, l'égalité de traitement n'est pas toujours la règle.

En tant qu'employeurs et organisateurs d'activités et de services, toutes les structures de l'animation socioculturelle et sportive sont soumises à l'obligation de ne pas discriminer. Mais au-delà de la simple application de cette loi encore méconnue, nous croyons que ces structures doivent devenir des acteurs de la lutte contre les discriminations. C'est dans ce but que nous avons élaboré cette charte départementale. A travers cette démarche, notre volonté n'est pas de signer une énième déclaration d'intention, mais d'agir concrètement pour faire reculer les discriminations.

## **Les structures signataires de la présente charte s'engagent à :**

### **1. Faire de la lutte contre les discriminations un objet de travail**

- Intégrer la lutte contre les discriminations dans le projet de la structure.
- Au-delà des réunions d'équipe, mettre en place des temps d'analyse de pratiques, afin de permettre aux intervenants de réfléchir à l'influence de leurs propres représentations sur leur comportement.
- Acquérir et partager de la documentation sur la discrimination (plaquettes des différents acteurs agissant dans ce domaine, ouvrages, films...), en adaptant si besoin les supports d'information au contexte de l'animation sportive et socioculturelle.

### **2. Favoriser la prise de conscience des publics**

- Informer et orienter les usagers confrontés à la discrimination.
- Afficher les coordonnées de la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité) dans les structures.
- Organiser ou participer à des temps forts autour de la lutte contre les discriminations.
- Profiter des activités pour aborder, avec les publics, le sujet de la discrimination ou des préjugés

### **3. Garantir l'égalité de traitement**

*Vis-à-vis des publics :*

- Se donner les moyens humains et matériels pour accueillir tous les publics, en effectuant si besoin les aménagements nécessaires (équipements, horaires, menus...).
- Garantir l'égalité de traitement vis-à-vis des publics, notamment dans l'accueil et les activités.

***Vis-à-vis des intervenants :***

- Publier une offre d'emploi pour chaque recrutement ; le choix des candidats doit se fonder uniquement sur des critères de compétences, de qualification et d'expérience, afin d'éviter les pratiques de cooptation.
- Considérer tous les intervenants sur un pied d'égalité, quelque soit leur statut (salarié, bénévole, stagiaire...) ou leur type de contrat (contrat aidé...), même si cela n'implique pas nécessairement de rendre égales les missions de chacun.

**4. Valoriser les initiatives de lutte contre les discriminations**

- Organiser des événements permettant de présenter les actions de lutte contre les discriminations menées dans le département par les acteurs de l'animation sportive et socioculturelle.
- Lorsqu'une action de ce type est menée, mettre en avant l'objectif (la lutte contre les discriminations) davantage que le support de l'action, dans la communication auprès des usagers, des partenaires et de la presse

[Tapez une citation prise dans le document ou la synthèse d'un passage intéressant. Vous pouvez placer la zone de texte n'importe où dans le document. Utilisez l'onglet Outils de zone de texte pour modifier la mise en forme de la zone de texte de la citation.]

**Une discrimination est une différence de traitement injustifiée opérée entre plusieurs individus dans une situation comparable et reposant sur un critère prohibé.** La loi, et notamment le Code Pénal (articles 225-1 à 225-4), interdit les discriminations et prévoit des sanctions allant jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende pour les individus qui en commettent.

Les **18 critères** considérés comme discriminatoires par la loi française sont : l'âge, le sexe, l'origine réelle ou supposée, l'appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation, une race, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les mœurs, les caractéristiques génétiques, l'apparence physique, le handicap, l'état de santé, l'état de grossesse, le patronyme, les opinions politiques, les convictions religieuses et l'activité syndicale.





## Comité de Pilotage pour la mise en oeuvre de la Charte :

Katia Valade, Animatrice - MPT Beaulieu - 02 54 22 01 61

Hélène Perrot, Animatrice - MPT Vaugirard/Saint-Christophe- 02 54 27 82 70

Émilie Delage, Entraîneur - FCL Saint-Christophe et Animatrice - MPT Vaugirard/Saint-Christophe - 02 54 27 35 63

Gaëlle Monsacre, Animatrice - Relais Brenne Initiative Jeunes (FOL) - 02 54 28 59 64

Violaine Lebeau, Responsable Pôle Loisirs Enfance Jeunesse - Fédération Familles Rurales - 02 54 08 71 78

Fabienne Audar, Responsable association Familles Rurales Saint Genou - 02 54 38 58 99

Laila Rehaïma, Directrice - Vivre Saint Jean - 02 54 07 00 22

Hervé Guichard, Coordonnateur CEL - Mairie de Saint-Maur - 02 54 08 26 43

Benoit Richard, Coordonnateur CEL - Mairie du Poinçonnet - 02 54 60 55 37

Laurent Tixier, Conseiller Jeunesse et Éducation Populaire - DDCSPP 36 - 02 54 53 82 10

Sébastien Leblanc, Directeur - Foyer des Jeunes Travailleurs CCAS - 02 54 34 66 70



MINISTÈRE  
DE LA JEUNESSE  
ET DES  
SOLIDARITÉS ACTIVES

**l'acsé**

l'agence nationale  
pour la cohésion sociale  
et l'égalité des chances

